CONTRAT DE LOCATION SALLE DES FÊTES DE SAINTE-THORETTE

Je soussigné(e)
NOM : Prénom :
Adresse :
Association (nom et fonction du représentant ci-dessus) :
.....
Tél. fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Adresse mail :@

Occupera la salle des fêtes du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à |_|_| h |_|_|
au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à |_|_| h |_|_|

Protocole

Un état des lieux et des matériels mis à disposition est effectué entre le locataire et le représentant de la mairie :

- **AVANT** utilisation, lors de la remise des clés au locataire
- **A LA FIN** de la location, lors de la remise des clés au représentant de la mairie

Tarifs de location Délibération du 23/11/2021	½ journée (sans repas assis)	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	Cautions	
	50 % versés en arrhes – solde versé avant la remise des clés						Location	Ménage
Locataire domicilié à Ste-Thorette	50 €	100 €	150 €	225 €	337 €	505 €	500 €	50 €
Locataire NON domicilié à Ste-Thorette	85 €	170 €	255 €	382 €	573 €	860 €		
Associations de la commune – EPCI	GRATUIT							
Chauffage Du 1er novembre au 30 avril	10 €	20 €	40 €	60 €	80 €	100 €		

Les cautions seront restituées, après **72 h**, si l'état de la salle et l'état de propreté ont été respectés.

Montant de la location : €

Documents à fournir

- ☐ Chèque de réservation (50 % du montant du tarif de la location soit €
- ☐ Chèque de caution location (500 €)
- ☐ Chèque de caution ménage (50 €)
- ☐ Attestation d'assurance, en cours de validité, couvrant la location de salle des fêtes

Récapitulatif

Montant payé à la location : €

Reste à payer : €

La réservation devient effective à la signature du contrat de location et du règlement intérieur.

Fait à Sainte-Thorette, le

Signature précédée par la mention « lu et approuvé, bon pour accord dans les termes ci-dessus »

Le locataire

Le représentant de la mairie

MAIRIE DE SAINTE-THORETTE 18 (Cher)

Route de Mehun – 18500 SAINTE-THORETTE
Téléphone : 02.48.57.34.45 – fax : 02.48.57.12.83 – mail : mairie.ste-thorette@orange.fr